



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bureau de poste de Saint-Louis

Question écrite n° 1570

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la situation du bureau de poste de Saint-Louis a Marseille (15e) ou la direction a annonce la suppression de neuf emplois au service de distribution. Les agents de ce bureau, qui refusent ces mesures, ont recu le soutien total des usagers de l'arrondissement. C'est par milliers que ceux-ci ont signe une petition demandant le maintien de tous les emplois. Ils refusent ainsi une nouvelle degradation du service public et defendent l'emploi dans un arrondissement populaire qui compte deja 28 p. 100 de chomeurs. Il lui rappelle que, lors du debat sur la ville, madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a indique : « C'est en priorite sur ces quartiers que les services qui dependent de l'Etat doivent etre presents. J'ai demande hier aux prefets de veiller a ce qu'aucune decision conduisant a reduire ou a supprimer des services publics d'Etat n'y soit prise. » C'est pourquoi, dans l'interet de tous, postiers, usagers, et pour un veritable service public de qualite, il lui demande qu'aucune reduction d'emplois dans ce bureau ne soit envisagee.

Texte de la réponse

Afin de proposer une offre de service qui tienne compte des evolutions demographiques, La Poste se doit d'adapter ses structures au trafic constate. L'ajustement d'effectif, dont le bureau de Saint-Louis (Marseille 15) a fait l'objet, s'inscrit dans cette demarche. L'evaluation du niveau d'emploi requis n'est pas la resultante d'une prevision budgetaire mais elle decoule d'une etude effectuee par les techniciens de la distribution, selon un calendrier negocie avec les representants de l'etablissement. La continuite du service public sera assuree, la distribution et l'acheminement seront poursuivis, au rythme habituel, sans aucun desagrement pour les usagers de l'arrondissement. Il n'y a donc pas de reduction ou de suppression du service public mais une adaptation de l'activite postale aux evolutions de la population.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1570

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce exterieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1493

Réponse publiée le : 16 août 1993, page 2569